

Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

200 - Autonomie

2 - Orientations stratégiques pour la politique publique départementale en matière d'Autonomie

CD/2019/069

Service chef de file:

F - Mission autonomie

Résumé :

L'accompagnement et la prévention de la perte d'autonomie constituent un des défis du XXIème siècle : le Département a la responsabilité d'assurer l'inclusion des plus fragiles et d'améliorer leur cadre de vie et leurs parcours, au plus près de leurs volontés et capacités.

Le vieillissement de la population, l'évolution des aspirations des personnes ou encore la nécessité de construire des parcours de vie amènent à impulser une politique humaine, volontariste, innovante et ambitieuse en faveur des Bas-Rhinois, et de leurs besoins pour l'année 2020. Ainsi, des enjeux se dessinent :

- -Mieux connaitre pour mieux accompagner,
- -Anticiper et accompagner la perte d'autonomie,
- -Soutenir les professionnels à travers la démarche "soigner les soignants"
- -Mettre la personne au cœur des démarches.

Ces enjeux définissent le cadre du Schéma Départemental de l'Autonomie 2019-2023, adopté le 4 avril 2019, et s'inscrivent dans la démarche « Territoire 100% inclusif », dans laquelle s'engage de façon volontariste le Département.

La mise en œuvre de cette politique mobilise plus de 220 agents, pour un budget de fonctionnement annuel d'environ 250 millions d'euros.

Selon les estimations de l'Insee, le Bas-Rhin compte 1 125 000 habitants en 2018, contre 1 109 000 en 2013, soit une augmentation de +1,4% en 5 ans. Les personnes de 60 ans et plus représentent un quart de la population du Bas-Rhin (24%), soit 275 000 personnes, contre 244 000 en 2013, (22%).

Le vieillissement de la population est également lié à l'augmentation de l'espérance de vie. En 2018, l'espérance de vie à la naissance des hommes du Bas-Rhin est supérieure à la moyenne nationale de 0,1 point (79,5 ans contre 79,4 ans). A l'inverse, l'espérance de vie à la naissance des femmes du Bas-Rhin est inférieure de 0,4 point à celle de la France (84,9 ans contre 85,3 ans).

Les aspirations des personnes âgées sont également en évolution. Qualitativement, le bien vieillir repose sur l'équilibre de cinq piliers : finances, logement, santé, vie sociale, vie intellectuelle, selon le Docteur Pierre Guillet dans son ouvrage « Dialogue des âges : Histoire de bien vieillir ».

Il ne s'agit pas seulement d'accompagner la grande dépendance (seuls 4% des Bas-Rhinois de plus de 60 ans vivent en établissement), mais aussi d'anticiper la perte d'autonomie, et enfin, de construire une société adaptée aux besoins qui émergent, massivement : vivre à domicile et dans son environnement aussi longtemps que souhaité, disposer de services médicaux de proximité, se déplacer facilement, rester en contact avec les personnes de toutes les générations (enquête du COMPAS de 2017).

Pour les personnes en situation de handicap, il convient aujourd'hui de construire des parcours avec et pour chacun, une réponse à ses besoins, à son projet de vie, dans son environnement.

En effet, par la mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT), la MDPH a désormais la compétence sur la mise en œuvre du suivi des orientations. Responsabilité forte, qu'elle partage avec tous les acteurs : le partenariat en constitue un levier fort, incontournable, et les changements de pratiques apparaissent comme nécessaires. Il faut changer de paradigme : partir de la personne, de ses besoins, de ses atouts et de ses fragilités, et non de l'offre.

Dans le Bas-Rhin, la démographie des personnes en situation de handicap est fortement croissante. Au 31 décembre 2018, 69 503 personnes possèdent au moins un droit actif auprès de la MDPH du Bas-Rhin. Aujourd'hui, 6,2 % de la population bas-rhinoise est reconnue en situation de handicap.

La progression du nombre de bénéficiaires handicapés est de +9,3% en 2018 par rapport à l'année 2016 (63 615 bénéficiaires). Entre 2010 et 2018, l'effectif total a ainsi connu une augmentation de 49 % (+ 22 792 bénéficiaires). Pour repère, la progression démographique globale est de +0,4 % entre 2016 et 2018. La répartition par âge et sexe des bénéficiaires est la suivante : 52 % d'hommes et 48 % de femmes. Ce rapport est plus marqué chez les moins de 20 ans puisqu'il est presque de deux garçons pour une fille. S'agissant des 20-59 ans, la part des hommes se trouve légèrement plus élevée que celle des femmes alors que la situation s'inverse pour les 60 ans et plus.

La pyramide des âges en effectif montre bien cette augmentation des bénéficiaires de la MDPH, notamment aux âges élevés. La part, dans la population, des bénéficiaires âgés entre 20 et 59 ans a baissé par rapport à 2010 tandis que celle des personnes de plus de 60 ans a augmenté. Hormis le vieillissement de la population, ce phénomène peut s'expliquer par des prestations telles que les Cartes Mobilité Inclusion (CMI) qui sont maintenant plus accessibles. En effet, certaines prestations sont sans condition d'âge ou ouvertes aux personnes de plus de 60 ans.

Le nombre de personnes en situation de handicap vieillissantes est fortement croissant, et ce phénomène met en évidence un certain nombre de problématiques, tout particulièrement en lien avec le parcours résidentiel.

L'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap reste inégalitaire : le taux de chômage est le double chez les personnes en situation de handicap par rapport à la moyenne nationale.

Enfin, un point de vigilance porte sur le public fragile des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. 20% de ces jeunes sont reconnus en situation de handicap, pour une moyenne nationale chez les enfants de 2,4%.

Au regard de la part croissante des problématiques sociales et médicales des enfants confiés à l'ASE, il est indispensable de construire des réponses dédiées.

Ainsi, des enjeux se dessinent, pour répondre au mieux aux besoins des Bas-Rhinois et faire de l'autonomie un levier de développement du département et des territoires :

- mieux connaître pour mieux accompagner : sensibiliser l'ensemble des Bas-

Rhinois et des acteurs locaux aux enjeux du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et développer une nouvelle vision, innovante, partenariale pour construire des projets territoriaux ;

- mieux anticiper et mieux accompagner la perte d'autonomie : construire des parcours résidentiels adaptés pour assurer à chacun un « chez soi » adapté à ses besoins et à son projet de vie, accompagner quantitativement et qualitativement la hausse démographique, accompagner les aidants familiaux, lutter contre l'isolement, faciliter la mobilité ...;
- assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale : garantir à chacun d'être utile, assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale, avec une priorité pour le parcours de l'enfant et l'emploi pour les personnes en situation de handicap ;
- Soutenir les professionnels à travers la démarche "soigner les soignants"

Ces enjeux sont au cœur du projet de Schéma départemental de l'Autonomie. Démarche structurante et volontariste, ce schéma a été approuvé par l'Assemblée délibérante le 4 avril 2019. Le schéma, construit en concertation avec l'ensemble des partenaires (associations, CDCA, ARS, Education nationale, Conférence des financeurs CAF, CARSAT, CPAM, MSA...), comprend un plan de mobilisation en faveur des EHPAD.

Ces enjeux s'inscrivent aussi dans la démarche « Territoire 100% inclusif », dans laquelle le Département s'est inscrit.

Les trois composantes de la société inclusive l'engagent :

- une société inclusive qui va aux devants des personnes, quels que soient leur âge, leur situation de handicap ou de santé, pour recueillir et analyser leurs souhaits et leurs besoins ;
- dans une société ouverte à tous, le lieu où la personne élit domicile, « le chez-soi », détermine sa capacité à vivre au cœur de la société. Quel que soit le lieu de vie de la personne, le lien social est préservé et son accès au droit commun, parce qu'il est accompagné;
- dans une société ouverte à tous, c'est la société qui s'adapte aux singularités de la personne en aménageant et en faisant évoluer son environnement pour faciliter l'accessibilité.

I. Mieux connaitre pour mieux accompagner

L'enjeu est, pour le Département, et dans toute sa responsabilité, de connaître les besoins des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap, de sensibiliser l'ensemble des acteurs du Bas-Rhin aux enjeux du vieillissement et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, d'assurer la sensibilisation et l'information des usagers, de leur famille et des acteurs, ainsi que d'impulser une dynamique forte sur les territoires, pour les adapter au vieillissement.

L'ambition est d'inscrire le vieillissement de la population comme un levier de développement, notamment dans le cadre des Contrats Départementaux.

Il est proposé de :

- <u>Mieux connaître les besoins des personnes en perte d'autonomie et en situation de handicap</u>: structuration d'un observatoire départemental de l'autonomie, s'appuyer sur la parole des usagers et appuyer l'action du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA);
- Sensibiliser et informer le grand public et le public averti aux enjeux de la perte d'autonomie: l'accès de tous à une information de qualité (programme des manifestations des « Rendez-vous de l'Autonomie », actions en direction des aidants ...), développer des supports de communication, poursuivre l'accompagnement pour les responsables, les élus, les acteurs, actions de sensibilisation dans différents lieux de vie et adaptées à chaque public (actions de sensibilisation destinées spécifiquement à l'ensemble des collégiens du département seront proposées);
- <u>Poursuivre l'amélioration de l'accueil du public à la Maison de l'autonomie et en territoires pour une information et un accompagnement en proximité</u> : un accueil homogène, transversal et de qualité « en tout point du territoire », le déploiement des Maisons des Ainés et des Aidants ;
- Remettre la confiance au cœur de la relation entre l'administration et la personne : se doter de systèmes d'information (SI) adaptés aux défis d'un service public de qualité en tous points du territoire, réduisant les fractures territoriales et d'usage d'accès aux services de proximité (déploiement du SI-MDPH, dématérialisation et numérisation des dossiers, création du « portail usagers, modernisation et l'optimisation des processus MDPH, consolidation de l'utilisation des outils Via trajectoire EHPAD et Via trajectoire PH pour doter la collectivité d'outils de suivi des parcours et d'observatoire fiables, mise en place du « SI parcours », logiciel de suivi et de coordination des situations individuelles en lien avec le déploiement du futur outil métier des MAIA, évaluation de la satisfaction des usagers de la MDPH) ;
- Renforcer, à travers le Silver développement, l'animation, le développement et l'aménagement des territoires en développant une démarche Innov'Age : impulser des dynamiques territoriales, potentialiser toutes les ressources et les financements possibles et s'inscrire pleinement dans les enjeux des contrats départementaux d'adaptation des territoires à l'avancée en âge.

II. Mieux anticiper et mieux accompagner la perte d'autonomie

Le vieillissement de la population met en évidence la nécessité de consolider la politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en renforçant l'offre de services et en améliorant l'articulation des acteurs intervenant conjointement au domicile des personnes, mais également en proposant des outils innovants permettant de sécuriser le maintien à domicile (aides techniques, aménagement des logements, domotique).

Enfin, dans un contexte budgétaire fortement contraint, il s'agit non seulement d'optimiser l'offre médico-sociale existante, tout en prenant en compte un enjeu fort de médicalisation des structures, mais aussi d'innover pour trouver de nouvelles réponses, à coûts maîtrisés aux besoins évolutifs des usagers.

Il est proposé de :

- Développer et renforcer la prévention pour éviter l'aggravation de la situation et les risques de rupture: la Conférence des Financeurs, l'accès à la prévention et aux soins des personnes handicapées, le repérage, le dépistage et le diagnostic des troubles neuro-développementaux des jeunes enfants, formation et sensibilisation des professionnels à la logique préventive et au repérage des fragilités ;
- <u>Favoriser l'aide aux aidants et accompagner les acteurs du domicile</u>: identification et accompagnement des aidants, renforcement de l'offre de répit, favoriser qualitativement le maintien à domicile en poursuivant la modernisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD);
- Adapter l'offre médico-sociale aux besoins et promouvoir l'offre de qualité: mise en œuvre du plan EHPAD, attractivité des métiers de l'aide à la personne (actions spécifiques initiées par le Département pour mobiliser l'ensemble des acteurs dans leur champ de compétence respectif, pour améliorer la situation telles qu'une campagne de communication, l'organisation d'une semaine de l'aide à la personne..., accompagnement de l'évolution de l'offre médico-sociale d'accueil et d'accompagnement (rénovation du bâti, passer d'une logique de places à une logique de parcours, promouvoir une offre graduée, diversifies et adaptée aux besoins d'accompagnement, construire avec les partenaires des expérimentations et dispositifs innovants ...);
- Aménager un parcours résidentiel pour chacun : développement d'une offre capable de répondre aux besoins de chacun, afin de garantir un « chez soi » à chacun, adapté à ses besoins et à son projet de vie (adaptation des logements des parcs publics et privés, appropriation des nouvelles technologies au service du maintien à domicile, soutien aux solutions d'habitat spécifiques (résidences autonomie et résidences seniors), développement et sécurisation de l'accueil familial, développement de l'habitat inclusif, développement d'une offre adaptée aux personnes handicapées vieillissantes ...);
- Faciliter la coordination des interventions autour des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap afin de fluidifier les parcours: poursuite du renforcement des partenariats, avec une dimension plus humaine que juridique, afin d'être collectivement plus efficaces: avec les partenaires associatifs, institutionnels (ARS, DRDJSCS, Education nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Etablissements médico-sociaux ...), avec la mise en place de conventions de partenariat, de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), d'instances de gouvernance ..., articulation de la Plateforme Régionale d'Appui aux Généralistes avec les services départementaux, déploiement des outils contribuant à améliorer la coordination de tous les acteurs du domicile du territoire.

III. Assurer une place à chacun dans la société et développer les formes de participation et d'engagement à la vie sociale

Le Département du Bas-Rhin s'inscrit dans la démarche « Territoire 100 % Inclusif ». Cette démarche vise à améliorer la participation et la coordination de tous les acteurs engagés dans le parcours de vie de la personne – école, entreprise, services, loisirs... L'objectif est de lutter contre les ruptures de parcours. Les enjeux sont de mieux identifier les conditions de réussite, les bonnes pratiques et les freins à la réalisation de la société inclusive. Une société inclusive, selon la définition de Denis Piveteau, auteur du rapport « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches » doit permettre à chacun de « Vivre au milieu de tous, faire comme tout le monde, être utile au monde ».

La société doit évoluer et l'ensemble des acteurs est concerné par cette démarche : État et collectivités, associations, personnes, professionnels de santé, acteurs économiques et tout autre acteur pertinent dans le parcours de vie des personnes.

- Garantir l'accès aux droits de l'enfant en situation de handicap : parcours de vie de l'enfant en situation de handicap (accès aux structures de la petite enfance, aux périscolaires, aux structures de loisirs, scolarisation) ;
- Rendre prioritaire la thématique de l'emploi des personnes en situation de handicap : augmenter sensiblement la possibilité d'accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap, être ensemblier sur le département, pour réunir les partenaires et construire des réponses, afin de faciliter et d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- Poursuivre l'amélioration du suivi et de l'accompagnement des situations individuelles complexes: la démarche « Une réponse accompagnée pour tous » (accompagnement des jeunes en Amendement CRETON, accompagnement des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et en situation de handicap ...), les MAIA et l'articulation avec la plate-forme territoriale d'appui (PTA) ;
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et favoriser les initiatives citoyennes (accès à la culture, au tourisme, à l'activité physique adaptée, l'accès de chacun à ses droits et favoriser l'accès à la citoyenneté): L'engagement citoyen est un levier d'action important en matière de préservation du lien social et de prévention. L'important tissu associatif s'appuyant sur le bénévolat constitue un vecteur de lien social essentiel que le Département entend promouvoir davantage et soutenir. Les objectifs proposés sont de développer les actions citoyennes dans le champ de l'autonomie et le bénévolat pour renforcer l'accès des personnes âgées et en situation de handicap aux initiatives en faveur du lien social de proximité.

La Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver les orientations stratégiques définies pour la mise en œuvre de la politique de l'Autonomie pour 2020 :

- mieux connaître pour mieux accompagner : sensibilisation de l'ensemble du département aux enjeux du vieillissement et à l'accompagnement des personnes handicapées et développement d'une vision innovante de construction de projets territoriaux,
- le développement d'actions et de parcours d'accompagnement de nature à mieux anticiper et à mieux accompagner la perte d'autonomie,
- le soutien aux professionnels à travers la démarche "Soigner les soignants"
- le développement de formes d'engagement participatif afin de permettre à chacun d'être utile et de lui assurer une place dans la société.

Strasbourg, le 27/11/19 Le Président du Conseil Départemental

Y

Frédéric BIERRY